Image not found or type unknown

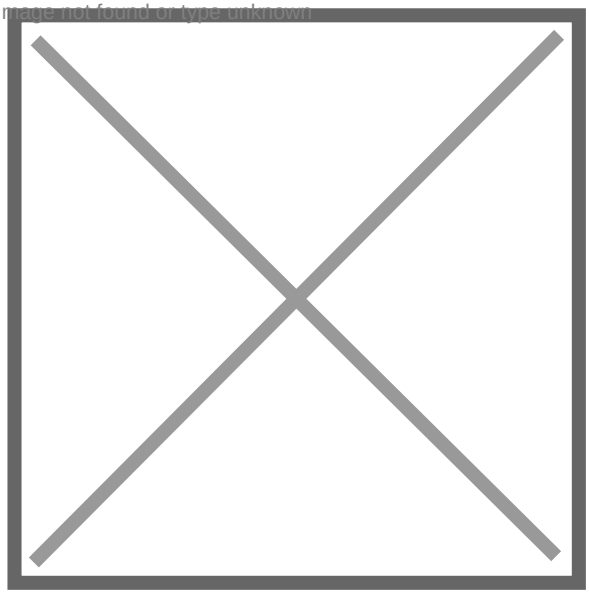

Changement operateur telephone mobile

Par **valparaiso**, le **27/04/2015** à **16:52**

bonjour,

Dans le cas d'un changement d'operateur pour son mobile et d'une souscription par internet chez un nouvel opérateur.
Si on communique son numero RIO pour conserver son numéro , est-ce que cela est suffisant pour que la résiliation intervienne chez l'ancien opérateur * ?
Ou alors, doit-on résilier de manière conventionnelle: LR/AR ?

* Si chez l'ancien on a un contrat sans engagement de durée.

Par **moisse**, le **28/04/2015** à **20:17**

Bonsoir,
Vous suivez les instructions donnes par le nouvel opérateur lorsque vous avez souscrit le nouveau contrat.
Il suffit de lire quelques lignes.
Faire autrement c'est s'exposer à des blocages.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés